

A

Monsieur Mouhot Laurent
Directeur
SI GROUP
Chemin du trou bleuet
60840 CATENOY

Beauvais, le 8 juin 2021

Objet : Demande de recours permanent aux moyens du SDIS

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 13 mars 2017, vous sollicitez le recours permanent aux moyens du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) pour venir compléter les moyens de lutte contre l'incendie de votre établissement de Catenoy.

Cette demande est formulée dans le cadre de l'application de l'article 43.2 de l'arrêté ministériel modifié du 3 octobre 2010 relatif au stockage en réservoirs aériens manufacturés de liquides inflammables, exploités au sein d'une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation.

Après examen de votre dossier par les services de la DREAL Hauts-de-France (inspection de l'environnement) et au regard des conclusions de l'inspection réalisée le 22 avril 2021, je vous informe que votre site est considéré comme autonome au sens de l'article 43 de l'arrêté ministériel précité, pour les scénarios de référence applicables avant le 31/12/2020. En effet, l'extinction automatique du parc ISO vous permet d'éteindre ce scénario, le seul scénario de référence en moins de 3h.

Par conséquent, **il ne sera donné aucune suite à votre demande de recours aux moyens du SDIS** qui apparaît être sans fondement au regard de la situation de votre site vis-à-vis de la réglementation afférente à ce sujet.

J'attire votre attention sur le fait que la modification de l'arrêté ministériel du 3 octobre 2010, par l'arrêté ministériel du 24 septembre 2020, ajoute des scénarios de référence sur votre site (feu de récipients mobiles de liquides inflammables stockés en extérieur, même si les effets ne sortent pas des limites clôturées du site ainsi que le feu de camion transportant des récipients mobiles de liquides inflammables). Vous devrez mettre à jour votre stratégie en intégrant ces scénarios avant le 1^{er} janvier 2026.

Par ailleurs, dans la mesure où vous auriez besoin des moyens du SDIS pour éteindre d'autres scénarios susceptibles de se produire sur votre site, les échanges avec ces services seront nécessaires afin qu'ils puissent disposer de toutes les informations pertinentes.

Pour le Directeur départemental des territoires
et par délégation,
L'adjointe au responsable du bureau de l'environnement



Sandrine VILLAIN

Copie : SDIS de l'Oise, service prévision – Commandant Chatel